

## Passé – Garantie – Nomination

*JACQUES ADAM*

*Plus jamais ça !*

Alors que j'étais membre de la Commission de la garantie de l'ECF, celle-ci reçut un jour de la part d'un collègue la « recommandation » de nommer AME tel autre collègue. L'ECF n'avait pas de Jury d'accueil comme l'EFP et son transfuge, la Commission de la garantie, se contentait (entre soi) de penser là où elle n'était pas – ni comme appelée à remplir une fonction de nomination des AME, ni comme articulée à la Commission de la passe, autre transfuge du Jury d'agrément de l'EFP, chargée de donner le titre d'AE.

C'est dire que la question de la nomination à l'ECF répondait à des critères plus politiques que psychanalytiques, et qu'en se débarrassant de cette question sur l'opinion individuelle, sa fonction ainsi que celle de la garantie ont été dévoyées.

*L'embarras de la garantie*

Où est l'embarras, alors que tout semble simplifié par la formule consolatrice : on a au moins la garantie qu'il n'y a pas de garantie de l'Autre ? Est-ce un savoir dont on puisse se contenter, à grand renfort du S(A barré) lacanien à multi-usage ?

Il y aurait là quelque vanité, quelque infatuation, voire quelque canaillerie à ce qu'un discours, celui de Lacan, celui de la psychanalyse, puisse garantir un acte, celui du psychanalyste, là où l'inouï, le subversif, serait plutôt qu'on attende, si c'était ça, qu'un acte garantisse un discours. Ce serait du jamais vu. Car imaginerait-on que la réussite d'un saut à l'élastique doive garantir le discours de la science qui sous-tend la résistance du fil auquel une vie est accrochée ! L'analysant n'étant pas un kamikaze et son psychanalyste pas un pilote d'essai (espérons-le, du moins), on ne peut, dans l'expérience, arguer de la théorie pour justifier la qualité d'un acte, ni des moyens dont il use pour se réaliser, fût-ce avec la logique d'un prisonnier lacanien. Il ne suffit pas en effet de constater qu'il y a des analystes qui, certes, fonctionnent hors des sentiers de la guerre ou des écoles mais tout juste bons à faire des fonctionnaires du discours analytique, pour être sûr qu'il y ait « de l'analyste ».

C'est, semble-t-il, ce sur quoi Lacan a insisté en radicalisant, dans sa *Lettre aux Italiens*, sa *Proposition sur le psychanalyste de l'Ecole* : que les analystes se recrutent au niveau de la nomination de l'AE, faute d'AME dans le groupe. C'est dire qu'il n'y a de garantie qui vaille qu'au niveau de celle qui se demande (celui qui veut être nommé AE), pour que celle qui se donne (l'AME) soit possible.

La garantie peut certes se fonder sur la probabilité d'un « bon » (sens du) fonctionnement, mais cela ne suffit justement pas à la psychanalyse pour cerner ce qu'elle comprend de garantie « pour tous » puisque la garantie, ce doit être pour tous, dans le groupe et hors du groupe, garantie suffisante pour qu'il y ait de l'analyste.

L'embarras de la garantie vient d'une antinomie. Autant rien dans l'inconscient ne peut garantir qu'il y ait du rapport sexuel (qui puisse s'écrire), autant tout de sa structure doit garantir qu'il y a du psychanalyste possible (et pas seulement probable). C'est exactement ce que dit la phrase inaugurale de la *Proposition de 1967* : « Il va s'agir de structures assurées dans la psychanalyse et de garantir leur effectuation chez le psychanalyste ». On pourrait épiloguer sur le passage, ici subtil, de l'assurance à la garantie. Il restera toujours l'accent de ce néologisme lacanien : « effectuation », que la *Proposition* précisément développe pour l'opération analytique. Disons que cette phrase suffit à elle seule à situer le problème de la garantie : au joint de la psychanalyse et du psychanalyste, la garantie concerne la formation de l'analyste en tant que formation de l'inconscient. Là où était l'inconscient, le psychanalyste doit advenir.

Seulement qui doit garantir ? Il appert, dans tous les textes de Lacan concernant la passe et sa mise en application que l'Ecole est toujours le sujet de cette garantie, qu'elle soit donnée par elle ou à elle demandée. Son objet, ce sur quoi elle porte, n'est jamais sur une personne (si, l'AME, bien sûr, mais ce n'est jamais qu'une moitié de garantie, puisqu'il y faut aussi l'AE pour former la bande de la garantie que la magie topologique répartit entre intension et extension), ce n'est jamais sur un acte non plus, et moins encore sur la psychanalyse elle-même, puisque c'est justement le contraire. L'Ecole garantit, par le titre et par la nomination, que la passe permet, avant tout, un *rapport* : celui de l'analyste à la formation que l'Ecole dispense, rapport qui ne doit pas cesser de s'écrire.

Ce besoin de garantie est donc la raison d'une école, différente d'une société, d'une association ou d'une institution. Elle forme des psychanalystes et doit du même coup garantir que cette formation relève du fonctionnement de l'inconscient, sans qu'il s'agisse d'auto-garantie. Pour cela, un dispositif, la passe, vient contrebalancer le risque de suffisance de l'auto-garantie du « s'autoriser soi-même ». Il vient en tiers (« la passe n'a rien à faire avec l'analyse ») dans le rapport de l'« école au psychanalyste, avec quatre fonctions : celle d'authentifier (un désir, celui de l'analyste), celle de vérifier (la réintroduction du sujet dans l'acte du passage à l'analyste), celle de recruter (pas autrement que selon le discours analytique), celle de nommer (de qualifier d'un titre la performance à ce que les « structures assurées dans la psychanalyse » aient été « effectuées », aient été réalisées, c'est-à-dire aient eu de l'effet dans le réel). Le franchissement de la passe est le signe de la réalisation de l'inconscient.

Ce n'est donc pas l'acte qui garantit, ni la passe, ni la psychanalyse même (qui ne peut faire de l'analyste que probable), c'est l'école et sa série, sa « classe » des AE, chacun de ceux-ci représentant alors un autre type d'individu (que l'élève), se situant différemment dans le réel du groupe (hors imaginaire) par son engagement et sa responsabilité à porter ce titre, ainsi que par sa capacité à répondre du progrès de l'analyse et à « faire avancer l'analyse » (pas à renseigner le groupe sur le progrès de savoir que lui a permis son analyse). C'est l'école donc, et ses AE nommés, qui peuvent faire changer, non pas les structures, mais le discours même (Lacan, Montpellier 1973, et *Une procédure pour la passe*).

Si passe et garantie sont ainsi nouées, c'est que la nomination à la « qualité » d'AE (pour celui qui veut cette garantie – après tout comme n'importe quel usager d'une société civile –, son attitude de non-analyste au départ portera en fin d'opération à être le « garant de la psychanalyse », c'est ce que Lacan souhaitait en tout cas), cette nomination donc, va plus loin que de représenter une suffisance ou une béatitude, encore moins une « qualification reposante ».

### ***La nomination***

Elle a pu être fétichisée, béatifiée (« je vous assure, l'inconscient existe, je l'ai rencontré »), ou au contraire ravalée (« je ne faisais que passer »). La nomination de l'AE est pourtant un acte par lequel le groupe qui se prétend école s'engage à prouver qu'il y a de l'analyste ou, ce qui est la même chose, qu'il y a de la garantie, autre que celle du manque de garantie. Et de sa place, en S(A barré), cet analyste s'engage à être « la réponse dernière à la garantie demandée à l'Autre, du sens de cette (défaillance de la) loi articulée au plus profond de l'inconscient » (Lacan, *L'éthique de la psychanalyse*). Ce n'est pas la même chose que la garantie du manque de garantie, puisqu'il s'agit de la garantie de ce que l'inconscient dit : Dieu est mort.

Nommer est un acte, comme le fut, par Lacan, l'*Acte de fondation* de l'EFP en 1964, et comme le sera, en 1967, la *Proposition sur le psychanalyste de l'Ecole* (en 1969, Lacan ajoutera : « rien de plus que l'acte analytique, qui hésite déjà d'être en cours »). Nommer doit donc être un acte, pour un Jury ou un Cartel de la passe, collectif et logique, mais n'ayant qu'un seul sujet, l'Ecole, qu'ils engagent de ce fait. La nomination est corrélative de l'acte du psychanalyste, coïncidant avec la réussite de l'acte psychanalytique. Le titre d'AE sanctionne cette réussite et l'Ecole qui le décerne doit ne pas pouvoir se tromper sur la valeur et la raison de cette nomination, ce pourquoi elle a à en rendre compte.

Analyste de l'Ecole (AE) est un titre, aussi bien qu'Analyste Membre de l'Ecole (AME) et implique, selon l'étymologie même du terme, une inscription, celle d'un sujet ici dans un discours. Bien que le terme de titre ne soit pas employé dans la *Proposition* de 1967 elle-

même, mais dans les *Principes concernant l'accession au titre de psychanalyste* et dans l'*Appendice à la Proposition*, le « titre de psychanalyste » répond d'abord d'une performance et s'entend dans le contexte où s'articulent *gradus* et hiérarchie. Le titre de psychanalyste représente une capacité et un grade de qualification dans une hiérarchie ordonnée, au travail pour une collectivité organisée en école. Il y a donc, dans la nomination de l'AE, dans le fait de décerner ce titre, la responsabilité d'« apprécier le pouvoir mis aux mains de ceux qui travaillent ». Les cartels de la passe y ont montré souvent de l'embarras, du haut du supposé savoir dont ils étaient bien mal à propos investis, alors que c'est le discours qui peut trancher par où la nomination d'AE prend son relief et son efficace.

Ni élection, ni désignation, ni baptême, la nomination doit tenir compte « du réel qui ressort de l'expérience analytique du savoir » (*Lettre aux Italiens*). C'est le fruit d'une opération, prise dans un dispositif, celui de la passe, qui a comme opérateur le savoir. En ce sens, on ne peut sans doute pas traiter de la nomination, du fait de nommer, de l'acte de nommer, exactement comme on en parle en général, par exemple comme un effet de créationnisme du signifiant, où une chose n'existe qu'à partir du moment où elle est nommée. Il est vrai que la passe « fait exister » l'AE, qualifie l'analyste au sens où la nomination confère ici un titre – et c'est justement la spécificité de cette « nomination » particulière – mais c'est aussi au sens où le « titre » d'analyste prend ensemble l'extension et l'intension de l'expérience : la qualification d'analyste, encore une fois, n'est pas le signe d'une compétence pour l'extérieur, mais celui d'une performance, non pas dans le groupe des analystes, mais d'une performance de l'expérience elle-même et de la puissance opératoire de la structure qui la fonde. On rejoint ici ce que la nomination et le titre ont à voir avec la garantie, dont le sens le plus pur est donné par la phrase inaugurale de la *Proposition* de 1967, qu'il n'est pas inutile de répéter : « Il va s'agir de structures assurées dans la psychanalyse et de garantir leur effectuation chez le psychanalyste ».

### *Au-delà de la passe ?*

Que cette garantie soit voulue, continue la *Proposition*, « ne peut qu'aller au-delà ». Au-delà, cela veut dire « devenir responsable du progrès de l'Ecole ».

La plus importante responsabilité engagée par la nomination concerne ce « progrès de l'Ecole » dont on est bien embarrassé d'avoir la mesure certifiée par un signe assuré. Série des AE, certes, mais est-ce suffisant ? Bien-dire des AE, mais est-ce convainquant ? Et si le progrès de l'Ecole, le progrès *par* la passe, dans l'Ecole, était de remettre en question la passe elle-même, saurions-nous en témoigner avec suffisamment de pertinence pour pouvoir dire qu'on a véritablement tiré les leçons de ladite « contre-expérience » ? Deux tours après la solution d'école à l'EFP suivie des diverses expériences de passe et d'école d'après ladite solution, quel au-delà de la passe est imaginable pour identifier un véritable AE ?

On a parfois pu l'identifier au réel – ce réel qui ressort de l'expérience analytique du savoir –, comme étant le produit de la passe. Je ne crois pas que ce soit le bon terme. S'il doit être le produit de quelque chose, c'est de l'inconscient tout simplement, innommable tant que l'expérience n'a pas subverti le sujet pour donner un sens à son désir d'analyste.

J'ai entendu plusieurs témoignages de passe dans un cartel de l'ECF. Les uns reflétaient souvent un trop en signification qui faisait encore adhérer le sujet aux embarras internes de sa propre analyse, pour un Autre trop consistant. Les autres reflétaient, eux, un trop plein de sens pour un Autre de l'Ecole déjà-là, qui pressait le sujet dans l'unique *challenge* de se faire désigner, nommer, représenter par la lettre, l'écrit, le sigle ou le mot de passe où se réduisait finalement le titre d'AE. L'embarras de la garantie passait à l'embarras de la nomination et à l'impossibilité de décerner un titre d'analyste digne de ce nom. Ce titre qui pourtant devrait assurer que la psychanalyse ne garantit rien du côté de la signification sexuelle mais beaucoup du côté des impasses du sens joui.

C'est toujours en fin de compte l'Ecole qui doit garantir, par le titre d'analyste, que le nom de l'« inconscient », l'*Unbewusst*, le non-su, est identifiable. Une véritable anti-philosophie, pour dire non au mariage contemporain des dieux scientifiques du savoir avec les dieux religieux de la vérité.